



Syndicat de l'enseignement des Bois-Francs

3, rue Bécotte, Victoriaville, Qc G6P 8K6

Tél. : 819 809-2206 Téléc. : 819 809-2230

Courriel : secretariat@sebf-csq.ca site Web : sebf-csq.ca

LE LIEN

21 mai 2021
Volume 43, numéro 7

Mot de la présidente

Nancie Lafond



Retrouvons les manches pour nous et pour les élèves!

Le 18 mai dernier, j'ai livré un message en votre nom aux membres du conseil d'administration du CSS des Bois-Francs afin d'expliquer le résultat de notre assemblée générale. Même si le règlement sectoriel est entériné au niveau national, il ne faut pas baisser les bras. Les décideurs doivent entendre votre cri du cœur et le SEBF a l'intention de multiplier ses actions pour que celui-ci soit pris en considération. Voici le message intégral qui a été livré :

« Comme vous le savez, les enseignantes et enseignants du Syndicat de l'enseignement des Bois-Francs étaient réunis virtuellement la semaine dernière pour se prononcer sur la proposition de règlement sectoriel qui a été déposée par le gouvernement à la table de négociation de la Fédération des syndicats de l'enseignement. Bien que cette proposition contienne des éléments d'intérêt comme :

- l'ajout de classes spécialisées dans le réseau;
- l'enveloppe de 40 M\$ pour créer de nouveaux groupes au primaire;
- la majoration du salaire d'entrée dans la profession et l'augmentation salariale de 5 % pour les profs ayant plus de 15 ans d'expérience;

nos membres ont rejeté massivement cette proposition parce qu'elle ne répond absolument pas à leurs attentes ni à leurs besoins.

Comment expliquer que 82 % des quelque 600 membres présents à cette assemblée aient choisi de rejeter ce règlement sectoriel?

Dans la proposition du gouvernement, il n'y a rien pour alléger la tâche enseignante de plus en plus lourde et complexe; rien pour diminuer le nombre d'élèves par classe; rien pour soutenir les élèves ayant des besoins particuliers qui sont dans les groupes ordinaires; rien pour permettre aux profs de faire leur travail dans des conditions décentes.

Au SEBF, depuis trop longtemps, les enseignantes et enseignants du primaire doivent composer avec un nombre impressionnant

de groupes à plus d'une année d'études (GPAÉ). Le 20 avril, nous avons constaté :

- 112 classes en GPAÉ dont la moitié sont au maximum du ratio permis par la convention collective. C'est du jamais vu!
- 15 de ces groupes sont composés d'un ou 2 élèves d'un niveau et de 20 ou 22 élèves d'un autre niveau. C'est complètement absurde!

Aussi, de plus en plus de groupes sont remplis à pleine capacité, contribuant du coup à alourdir et à complexifier la tâche des profs.

Au secondaire, le nombre de groupes en dépassement de ratios continue de croître malgré les griefs que nous déposons. À ce propos, le dernier n'est toujours pas réglé. Une classe de 35 adolescents dans certaines écoles du territoire? Oui, ça existe chez nous.

En adaptation scolaire et dans certaines classes régulières, les cas de violence explosent. Nous faisons face à une hausse de réclamations pour accidents de travail relatifs à des coups, des morsures, des voies de faits avec ou sans objets, et sans parler des blessures psychologiques.

Toutes ces situations ont un impact certain sur les services aux élèves et sur le quotidien des membres. Et lorsque les enseignantes et enseignants de chez nous demandent un peu de répit par le biais de congés sans traitement à temps partiel ou de mise à la retraite progressive, on leur répond **Non**, à cause de la pénurie.

suite à la page 2

suite de la page 1

Nos membres avaient mis tous leurs espoirs dans cette négociation. Ils souhaitaient vraiment obtenir des améliorations significatives dans leurs conditions de travail et par ricochet, dans les conditions d'apprentissage de leurs élèves. Ils voulaient que la relève enseignante soit au rendez-vous et que les collègues d'expérience ne soient pas tentés par un départ hâtif pour la retraite ou pour réaliser d'autres projets. L'attraction de personnel passe peut-être par un meilleur salaire mais la rétention de ce même personnel s'actualisera par de meilleures conditions d'exercice.

À l'assemblée générale du SEBF, les enseignantes et enseignants ont lancé un cri du cœur en disant **Non** à cette proposition de

règlement. Qu'ils proviennent du préscolaire, du primaire ou du secondaire; qu'ils enseignent auprès des jeunes ou des adultes; qu'ils soient à l'aube ou au crépuscule de leur carrière, le coup de poing qu'ils ont donné doit être perçu comme un appel à l'aide.

Le conseil d'administration du CSSBF n'a peut-être pas le pouvoir d'intervenir dans la négociation du personnel enseignant, mais il a le devoir de s'assurer que les services d'enseignement soient offerts dans les meilleures conditions possibles et, actuellement, celles et ceux qui les dispensent chaque jour souffrent. Vous devez entendre leur message! »

Nancie



Coupure de traitement à l'occasion de la grève

Vous avez certainement constaté, sur votre dernier relevé de paie, une coupure de traitement en lien avec l'exercice de la grève de courte durée effectuée le 14 avril dernier.

Nous vous fournirons sous peu une procédure pour vérifier l'exactitude de la coupure de traitement.

Sonia Laliberté, vice-présidente



Pour en savoir davantage sur la présente négociation, pour suivre nos activités ou encore pour vous informer par différents articles intéressants, suivez-nous sur notre page Facebook.



Demandez une soumission et faites, vous aussi, partie de l'histoire!
csq.lapersonnelle.com
1 888 476-8737



Partenaire de la CSQ



La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.



Josée Scalabrini,
présidente de la FSE

Les profs de la FSE-CSQ et de l'APEQ adoptent la proposition de règlement sectoriel, mais estiment que les enseignants méritent mieux

Québec, le 18 mai 2021. – Après que les syndicats représentés par la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) et l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (APEQ-QPAT) aient tenu des assemblées générales pour soumettre à leurs membres la proposition de règlement sectoriel obtenue du Conseil du trésor, ceux-ci ont comptabilisé hier les résultats lors d'une réunion du conseil fédéral. Ainsi, le conseil fédéral de la FSE-CSQ et l'APEQ prennent acte de l'acceptation du règlement sectoriel à hauteur de 74 %, même si plusieurs ont exprimé de nombreuses déceptions lors des votes. Par ailleurs, tous conviennent que les négociations doivent se poursuivre sur le plan intersectoriel, avec les autres syndicats membres de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), quant aux questions des salaires, des droits parentaux, des assurances, des disparités régionales et de la retraite.

« Même si les enseignants reconnaissent des avancées intéressantes sur certains aspects comme l'insertion professionnelle et l'autonomie, on parle d'entente de résilience dans le contexte. Les enseignants ont tenu à nous signifier qu'ils sont déçus même s'ils acceptent ce règlement. Ils attendaient davantage d'un gouvernement qui semblait avoir placé l'éducation au cœur de ses priorités. Ainsi, ni l'enthousiasme ni les sourires souhaités par le ministre Roberge ne sont au rendez-vous, puisque ce règlement ne permet pas notamment d'alléger significativement la tâche des enseignants. Or, c'est justement la lourdeur de la tâche qui rend les enseignants malades et qui les pousse à quitter. C'est là un cri du cœur que le gouvernement n'a pas voulu entendre », a déploré Josée Scalabrini, présidente de la FSE-CSQ, qui a tenu à saluer la mobilisation exemplaire des enseignantes et enseignants. Au terme d'échanges qui ont duré environ un an et demi aux tables sectorielles, et alors que les négociations se poursuivent du côté de la CSQ pour les paramètres salariaux, les enseignantes et enseignants de la FSE-CSQ et de l'APEQ ont très bien compris :

- Que la proposition de règlement ne respecte pas l'engagement de la CAQ, maintes fois répété, d'abolir les six premiers échelons de l'échelle salariale;
- Que la majoration spécifique accordée aux enseignantes et enseignants en début de carrière est de 8,2 %, et non de 18 % comme le prétend le gouvernement;
- Que les montants forfaitaires proposés ne sont pas des augmentations salariales, qu'ils ne comptent ni pour la retraite ni pour attirer la relève, puisqu'ils ne sont pas intégrés aux échelles salariales;
- Que la partie patronale n'a pas considéré l'ajout de mesures significatives pour diminuer la tâche des enseignantes et enseignants, pour cause de pénurie, et ce, même si différentes solutions ont été proposées;
- Que la progression normale dans les échelons ne constitue pas une augmentation salariale, malgré ce qui a été véhiculé.

« Les enseignants nous ont dit qu'ils estimaient avoir obtenu tout ce que le gouvernement en place était prêt à donner sur le plan sectoriel. Ils ont quand même réussi à avancer et à faire des gains en fonction de quelques-unes de leurs priorités. Avec de vieilles stratégies politiques, le gouvernement a eu de vieilles façons de négocier alors que les enseignants avaient des solutions novatrices et voulaient des approches différentes. Comme la durée de cette entente est de trois ans, nous retournerons vite à la table à dessin pour poursuivre le travail. Beaucoup de chemin reste à faire, car nous sommes encore loin de valoriser la profession enseignante comme elle en a besoin », a fait savoir Heidi Yetman, présidente de l'APEQ, qui a également félicité les enseignantes et enseignants pour leur mobilisation.

Rappelons que les organisations syndicales ont choisi de présenter ce projet de règlement sectoriel en deux temps aux enseignantes et enseignants, et ce, pour permettre le recul, la réflexion et les échanges, de même que pour en faciliter la compréhension globale des avantages et des inconvénients. La négociation n'est pas terminée, malgré des ententes avec d'autres qui ont servi de prétexte pour des publicités gouvernementales erronées et qui sèment la division.

La FSE-CSQ et l'APEQ profitent de l'occasion pour rappeler l'importance de reconnaître à leur juste valeur les enseignantes et enseignants et le personnel de l'éducation du Nord, représentés notamment par l'Association des employés du Nord québécois (AENQ-CSQ), dont les négociations ne donnent pas les résultats escomptés. Les conditions d'exercice du personnel et les conditions d'apprentissage des élèves, tout comme les conditions de vie au Nord, devraient être prioritaires pour un gouvernement qui dit vouloir faire plus et faire mieux avec les communautés autochtones et inuites.

« Nous gardons par ailleurs espoir que la négociation de nos collègues du soutien et des professionnels, qui sont membres à part entière de nos équipes scolaires, permette d'améliorer leurs conditions de travail. Que ce soit sur le plan salarial, dans l'organisation du travail ou avec l'ajout de ressources, les améliorations demandées, même si elles sont encore ignorées par Québec, auraient un effet certain pour attirer et maintenir en poste ces collègues alors qu'ils fuient vers le privé ou vers des emplois moins précaires. Leurs conditions de travail auront également un impact direct sur notre tâche, de même que sur la quantité et la qualité des services offerts aux élèves », ont conclu les représentantes syndicales. **(Communiqué de presse, FSE-CSQ)**